

	Extrait du Registre des délibérations du <b>Conseil Municipal</b> de la Ville de BRESSUIRE	n° d'ordre <b>23066</b>
---	--	----------------------------

**SEANCE du : 24 avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 24 avril à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 18 avril 2023.

#### ETAIENT PRESENTS

Anne-Marie BARBIER	Sandra CAILTON	Etienne HUCAULT	Pierre MORIN
Philippe BARON	Yannick CHARRIER	Marie JARRY	Arnaud PRINTEMPS
Thierry BAUDOUIN	Bruno COTHOUIS	Constance MACKOW	Alain ROBIN
Bérandgère BAZANTAY	Pascale FERCHAUD	Emmanuelle MENARD	Philippe ROBIN
Hélène BROSSEAU	Stéphanie FILLON	Jean-François MOREAU	Marinette TALLIER
Florence BAZZOLI	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Nathalie MOREAU à partir de 18h43	Rodolph THIBAUDEAU
Pierre BUREAU	Pascal GABILY	Jean-François MORIN	Véronique VILLEMONTAIX

#### POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Sandrine DELUGEAU à Pierre BUREAU	Anne ROUX à Emmanuelle MENARD	Jamel CHENIOUR
Anita BRIFFE à Pierre MORIN	Bruno BODIN à Stéphanie FILLON	

**Secrétaire de séance :** Anne-Marie BARBIER, assistée des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.  
**Assistaient également :** Delphine CHESSERON - Directrice Générale des Services  
 Yoan FONTENEAU - Directeur des services techniques



### Modification des horaires de coupure de l'éclairage public

Dans une recherche de juste équilibre entre les objectifs d'économie d'énergie et la sécurité des usagers à l'échelle locale, il est proposé de modifier les horaires d'extinction de l'éclairage public comme suit :

#### Pour les communes déléguées :

- Coupure de l'éclairage public entre 23h et 6h tous les jours de la semaine sur les espaces publics hormis aux abords des salles des fêtes pour lesquels l'extinction s'effectue à 1h du matin les samedis.

#### Bressuire

- Coupure de l'éclairage public tous les jours de la semaine sur les espaces publics entre 23h et 6h sur les secteurs résidentiels
- Coupure de l'éclairage sur les espaces publics entre 00h et 5h du dimanche soir au vendredi soir pour l'hyper centre et Valette
- Coupure de l'éclairage sur les espaces publics à 01h le samedi autour des salles de fêtes et pour l'hyper centre
- Du rond-point dit de Leixlip (carrefour bd Albert 1<sup>er</sup>/Bd de Poitiers) à la rue de la Vierge Noire : les boulevards (Bd Albert 1<sup>er</sup>- Bd Alexandre 1<sup>er</sup>-Bd de Nantes) restent allumés toute la nuit.
- Cette délibération sera suivie d'un arrêté reprenant les horaires afin d'informer au mieux les usagers.

Il est également décidé de mettre en place une extinction totale de l'éclairage public entre le 15 mai et le 31 août 2023, en test sur les communes déléguées de Noirterre et Chamboutet.

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :**

- **DE VALIDER** les propositions de coupures telles que présentées ci-dessus

Accusé de réception en préfecture  
 079-217900497-20230426-DG\_DEL\_2023\_066-DE  
 Date de télétransmission : 26/04/2023  
 Date de réception préfecture : 26/04/2023

Auteur de l'acte : Ville de Bressuire / Transmis au contrôle de légalité et mis en ligne le : **26 AVR. 2023**

- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

  
Anne-Marie BARBIER

Le Maire,

  
Emmanuelle MENARD



Accusé de réception en préfecture  
079-217900497-20230426-DG\_DEL\_2023\_066-DE  
Date de télétransmission : 26/04/2023  
Date de réception préfecture : 26/04/2023